



Madame Chantal LEBEC Présidente
de la Commission Nationale du Label
Prestataire de Service du Spectacle Vivant

Lille le 20 juin 2014

Objet : Appel à la décision
de la commission du 17 avril 2014

Madame la Présidente,

La commission du Label du 17 avril 2014 a décidé de ne pas nous attribuer le Label « Prestataire de Service du Spectacle Vivant » au motif que notre activité « s'apparente à du prêt illicite de main d'œuvre ».

C'est pourquoi je vous fais part, par la présente, de notre décision de faire appel.

En effet, le motif invoqué ne semble pas correspondre à la réalité de notre projet, ni à notre intention : notre structure est créée depuis peu (janvier 2014) et la volonté de notre Conseil d'Administration avait posé comme préalable à l'exercice et au développement de notre activité de nous mettre en totale conformité avec la réglementation de la profession et du droit travail.

Aussi, déterminée et dans un esprit de totale transparence, j'ai demandé à nos deux permanents, Luc ARNOLD, notre Directeur, et Alexandre ARNAUD, notre Directeur Technique, de venir vous exposer notre projet et surtout, de prendre en compte vos remarques et vos recommandations afin de démarrer notre activité comme il se doit, ce que nous avons fait.

Ainsi, sur la base de vos recommandations, nous avons décidé de recentrer notre projet sur les activités de Régie Générale. Il s'agira en particulier de prestations, de conception, d'organisation et de coordination technique de spectacle vivant que nous réaliserons, au besoin, avec notre réseau de prestataires spécialisés de notre région tel que ESM, ALIVE ou ATF par exemple (notamment pour le son, la lumière, les équipements scéniques, le montage de chapiteau et de structure, etc.).

A titre d'exemple, 7 Lieux a réalisé cette année (en prestation de service) la Direction Technique de l'événement « Le festival international de la Louche d'or » qui a lieu tous les ans au 1er mai. Cet événement, réalisé par l'association ATTACAFA, se déroule au sein du quartier de Wazemmes à Lille, il est fréquenté par environ 50 000 personnes. Cet événement fait travailler une vingtaine de techniciens (embauchés par ATTACAFA) et de nombreuses entreprises intervenant dans différents domaines. Notre mission consistait à : Constituer les dossiers techniques et de sécurité en lien avec les services de la ville, rechercher et sélectionner les entreprises prestataires, composer et coordonner l'équipe technique, établir les plannings, assurer la coordination générale de l'événement et en faire le bilan.

D'autres organisateurs nous sollicitent actuellement pour des missions similaires auxquelles nous aimerions répondre en toute conformité avec la réglementation en vigueur. Comprenant que le Label est désormais obligatoire pour les entreprises prestataires (Code APE 9002 Z), ce qui est notre cas, nous nous trouvons aujourd'hui en grande difficulté pour engager sereinement notre activité.

Pour remédier à ce handicap, constitutif de notre projet, nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte la sincérité de notre démarche et de réviser ainsi votre décision.

Je vous remercie de votre bienveillance et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus sincères et respectueux.

Pour 7 Lieux
Catherine DERREVEAUX
Présidente

